

Luxembourg, le 9 août 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure concernant l'usage de drones à des fins de sécurité routière :

« Depuis le 1^{er} août 2019, la police espagnole utilise des drones à des fins de sécurité routière. En survolant les routes, ces drones, équipés de caméras de haute précision, permettent en effet de détecter des infractions au Code de la route, comme notamment les dépassements dangereux, le non-respect d'un stop ou encore l'usage du téléphone mobile au volant.

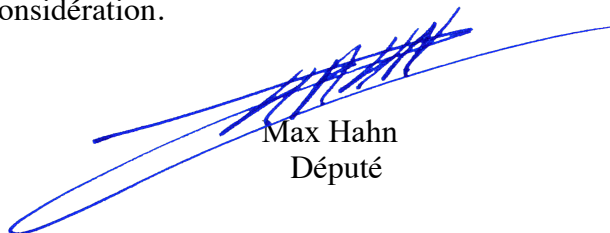
La France et le Royaume-Uni ont déjà lancé des projets pilotes similaires pour épauler leurs forces de l'ordre.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- *Est-ce que la Police grand-ducale, à l'instar du CGDIS, dispose de drones à des fins d'observation et de surveillance ? Dans la négative, pour quelles raisons ?*
- *Monsieur le Ministre est-il au courant des projets pilotes lancés dans les autres pays européens ? Monsieur le Ministre a-t-il déjà pris connaissance des premières conclusions de ces essais ?*
- *Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que l'utilisation de drones pourrait aider à mieux repérer et sanctionner les auteurs d'infractions routières dont le constat s'avère difficile en pratique (la non-observation du couloir de secours, le non-*

respect de la distance de sécurité, etc.) ? Dans la négative, pour quelles raisons ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Max Hahn
Député